

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 19 novembre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/11/19-4/01****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211119-lmc100000022871-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 25/11/2021

Réception Préfet : 25/11/2021

Publication RAAD : 25/11/2021

---

Commission n° 4 – Solidarités  
Rapporteur : GARREAU Isoline

---

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale  
Rapporteur : PAUL-PETIT Vincent

OBJET : Convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne, la faculté de Santé de l'Université Paris-Est-Créteil et la Maison de Santé Pluri-professionnelle Universitaire de Nemours.

Par la signature de conventions de partenariat, le Département s'est engagé depuis 2014 à apporter une aide financière en fonctionnement aux Maisons de Santé Pluri-professionnelles Universitaires (MSPU). Le Département a signé une convention avec le Pôle Pluri-Professionnel Universitaire de Santé (PPPUS) de Nemours en 2018. Cette convention est arrivée à échéance et a présenté un bilan d'actions très satisfaisant.

De ce fait, il apparaît indispensable de renouveler cette convention pour les années 2021-2023 afin de pérenniser les orientations des politiques départementales de soutien à la démographie des professions de santé, et de contribuer aux objectifs départementaux de soutien à l'autonomie et de protection de l'enfance et de la famille tels qu'exprimés par le schéma des Solidarités 2019-2024, adopté en juin 2019 et dans le pacte santé, adopté en juin 2020.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°2009-8779 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le projet Régional de santé 2013-2017 d'Ile-de-France arrêté par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé le 21 décembre 2012, et notamment le volet ambulatoire du Schéma Régional de l'organisation des Soins,

VU la délibération du Conseil général n° 4/04 en date du 30 avril 2014, relative aux actions en faveur de la démographie Médicale,

VU la délibération du Conseil général n° 4/02 en date du 30 avril 2014, relative à l'aide au fonctionnement des Maisons et Pôles de Santé Universitaires,

Vu la délibération du Conseil départemental n°5/02 du 6 avril 2018 relative à l'adoption de la convention de partenariat avec la Faculté de Médecine de l'Université Paris-Est et le Pôle de santé du Pays de Nemours au titre de fonctionnement des Maisons et Pôles de Santé Universitaires,

Vu la délibération du Conseil départemental n°4/04 en date du 13 novembre 2020 relative à l'aide au fonctionnement des Maisons de Santé Pluri-professionnelles Universitaires de Coulommiers, Fontainebleau, Torcy et Nemours.

Vu la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 17 décembre 2020 approuvant le Budget Primitif pour l'exercice 2021 du Département

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer à la Maisons de Santé Pluri-Professionnelle une subvention d'un montant de 20 000 € pour les années 2021-2022-2023 :

Article 2 : les crédits correspondants sont inscrits au budget sur l'action « Démographie médicale », opération « Démographie médicale / MSPU »,

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention, tel qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

### Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT qui a donné pouvoir à Mme Daisy LUCZAK

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne